

SERVICE VALORIS CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les présentes conditions spécifiques complètent les conditions générales relatives aux virements stipulées dans la convention de compte CCP, les conditions tarifaires générales des services financiers de l'OPTNC ainsi que les conditions générales du livret A.

Cet imprimé permet de mettre en place, de modifier et de révoquer le service Valoris.

1. Nature du service

Le service Valoris (ci-après désigné le « Service ») permet au client souscripteur ou représenté (ci-après désigné le « Titulaire ») d'effectuer, dans le cadre des présentes conditions spécifiques, des versements programmés de son Compte courant postal (CCP) sur ses livrets A et/ou B ainsi que sur les livrets du (des) mineur(s) duquel (desquels) il est le représentant légal, ouverts sur les livres de l'OPTNC.

2. Fonctionnement

Pour pouvoir effectuer des versements programmés sur ses livrets A et/ou B et sur les livrets du (des) mineur(s) duquel (desquels) il est le représentant légal, le Titulaire doit détenir un compte CCP ouvert sur les livres de l'OPTNC. Il donne alors mandat à l'OPTNC de procéder chaque mois, par prélèvement sur le compte CCP désigné, à un versement programmé sur le livret choisi, dont la date et le montant sont définis par lui-même sur le formulaire de souscription au Service. Le Titulaire peut modifier avec un préavis d'un mois les modalités de versements qu'il a programmées.

L'OPTNC peut refuser l'exécution d'un ordre de versement selon les modalités rappelées dans la Convention de compte courant postal à laquelle sont rattachées les présentes conditions spécifiques.

3. Résiliation

Le Titulaire peut à tout moment résilier le Service par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Centre financier de Nouméa ou par dépôt du formulaire joint, dûment complété et signé dans une agence du réseau de l'OPTNC. La résiliation prend effet à l'échéance du prélèvement suivant la réception de la demande à condition que celle-ci arrive au moins un jour ouvrable avant l'échéance. Dans le cas contraire, la résiliation ne s'appliquera qu'aux prochaines échéances à venir et non à celle la plus proche.

La clôture du compte CCP de prélèvement et/ou la clôture du livret A et/ou B vers lequel les virements sont programmés, entraîne(nt) de plein droit la résiliation du Service.

L'impossibilité d'opérer des prélèvements à partir du compte CCP désigné sur trois échéances successives entraîne de plein droit la résiliation du Service.

4. Modifications tarifaires et révision des clauses des présentes conditions spécifiques

La mise en place, la modification et la révocation du Service, ainsi que l'émission, la non-exécution pour défaut de provision et le rejet de virement peuvent faire l'objet de frais spécifiés dans la brochure tarifaire en vigueur. L'OPTNC se réserve le droit de modifier les conditions tarifaires du Service et de réviser les clauses des présentes conditions, d'en ajouter ou d'en supprimer pour les adapter aux évolutions juridiques ou techniques, ainsi qu'au maintien de la qualité du Service. Les nouvelles conditions spécifiques seront portées à la connaissance du Titulaire par tout moyen 2 mois avant leur entrée en vigueur. L'absence de contestation du Titulaire dans ce délai de 2 mois vaut acceptation de ces modifications. En cas de désaccord, le Titulaire pourra résilier le Service dans les conditions prévues à l'article 3.


NB : Pour les autres types de virements permanents alimentant les comptes d'épargne (livret A et livret B) se référer aux services Cadence et Réflexe.

METTEZ EN PLACE DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

VALORIS : un service d'épargne automatique gratuit

Constituez une épargne disponible de manière régulière et automatique : programmez un virement au montant et à la date de votre choix depuis votre compte courant postal sur votre livret A.

1 CHOISISSEZ UNE DATE



2 CHOISISSEZ UN MONTANT



3 VOTRE VIREMENT SE FAIT SUR VOTRE LIVRET A OU SUR CELUI DE VOS ENFANTS



VOS CONTACTS

Messagerie Audiposte : 36 67 00

Coût d'une communication vers le kiosque Audiotel

Mobitag : CCP 3000

Coût d'un SMS surtaxé

Internet : www.ccp.nc

Coût d'une connexion selon le fournisseur d'accès

Tél. : 26 88 00

Coût d'une communication locale

E-mail : cfn@opt.nc

**Courrier : CENTRE FINANCIER
7 RUE EUGÈNE PORCHERON
98 899 NOUMÉA CEDEX**

MAJ : 01/02/2023 - Document non contractuel

ÉPARGNE

ÉCONOMISEZ RÉALISEZ VOS PETITS ET GRANDS PROJETS



www.ccp.nc



SERVICES FINANCIERS

OPT (EPIC DE LA NC) - 2 RUE PAUL MONTCHOVET - 98841 NOUMÉA CEDEX - RCS NOUMÉA B 132 720

LE LIVRET A UNE LETTRE QUI VOUS RAPPORTE !

Livret A : faites fructifier votre capital à votre rythme

◆ **Une épargne accessible à tous** : sans condition d'âge, de nationalité, ni de domiciliation fiscale. Chaque membre de votre famille peut posséder un Livret A : aucun frais d'ouverture, aucun frais de gestion, aucun frais de clôture !

◆ **Une rémunération brute sans risque** : le livret A bénéficie d'un taux de rémunération avant impôt de 3 %, réglementé par l'État. Votre argent vous rapporte 3 % (taux en vigueur à partir du 01/02/2023 pouvant évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse), avant impôt. Le montant des intérêts versés est fiscalisé à hauteur de 4 %, avec l'entrée en vigueur de la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) depuis le 1^{er} juillet 2022.

◆ **Disponibilité de l'argent déposé** : épargnez jusqu'à 2 738 664 XPF (22 950 euros), argent que vous pouvez retirer à tout moment sans frais ! La durée de vie d'un livret A est illimitée et votre épargne est garantie quoi qu'il arrive.



ÉPARGNER EN TOUTE LIBERTÉ POUR VOS COUPS DE CŒUR OU FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS

Bénéficiez de nombreux services et avantages

DOMICILIEZ CERTAINS VIREMENTS ET PRÉLÈVEMENTS

Versements autorisés

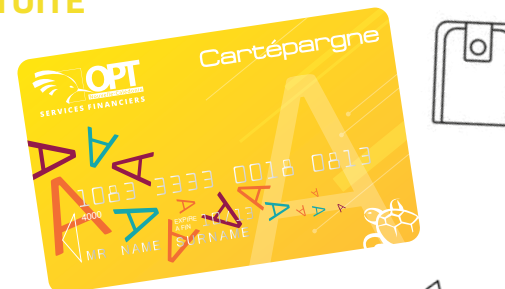
- ◆ Prestations sociales versées par les collectivités publiques et les organismes de sécurité sociales,
- ◆ Pensions des agents publics.

Prélèvements autorisés

- ◆ Impôt sur le revenu, des taxes foncières,
- ◆ Quittances d'eau ou d'électricité,
- ◆ Loyers dus aux organismes d'habitation à loyer modéré.



PROFITEZ D'UNE CARTE DE RETRAIT GRATUITE

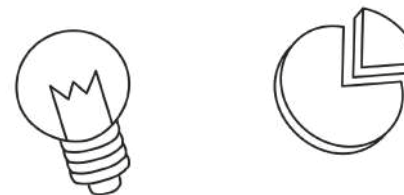


◆ **Votre argent disponible 24h/24 et 7j/7** : la cartépargne associée à votre livret A, vous pouvez effectuer des retraits² quand bon vous semble sur l'ensemble des distributeurs de billets de l'OPT.

◆ **Accédez facilement à votre compte** : consultez votre compte (solde, dix dernières opérations, impression de votre Relevé d'Identité Postal) sans aller au guichet, depuis tous les distributeurs de billets de l'OPT grâce au libre-service bancaire.

◆ **Bénéficiez de tous les avantages du livret A** : capital et rémunération garantis par l'État, opérations courantes gratuites ! Recevez chaque mois un relevé de compte si vous effectuez au moins une opération dans le mois.

²Vous pouvez retirer sans frais jusqu'à 50 000 XPF par période de 7 jours glissants.



SERVICE VALORIS
SERVICE D'ÉPARGNE RÉGULIÈRE
POUR LES PARTICULIERS



SB-IMP-12022

MISE EN PLACE MODIFICATION RÉVOCATION

DONNEUR D'ORDRE

Compte CCP N°(1) 051

Nom et Prénom(1)
EN CAPITALES

Adresse de
correspondance

BÂTIMENT, RÉSIDENCE, ETC

NUMÉRO ET RUE

BOÎTE POSTALE

CODE POSTAL

COMMUNE/PAYS

TÉLÉPHONE(11)

SERVICE VALORIS : VIREMENT MENSUEL D'UNE SOMME FIXE SUR UN COMPTE D'ÉPARGNE OUVERT À L'OPTNC

Montant du virement(1)(2) : XPF
Exécution à compter du(1) : / / si les conditions le permettent.

BÉNÉFICIAIRE

Nom et Prénom(1)
EN CAPITALES

Libellé de l'opération
(LIMITÉ À 32 CARACTÈRES)

Livret A de l'OPTNC Livret B de l'OPTNC

Livret N°(1) 051
NUMÉRO DE COMPTE

SIGNATURE DE LA DEMANDE

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques énoncées au dos du présent formulaire et déclare les accepter.

À Le / / /

Signature du donneur d'ordre

TAD

(1) Mentions obligatoires

(2) Le montant minimum du virement est de 1 000 XPF